COMMUNE D'ENNEVELIN Département du Nord Canton de Templeuve Arrondissement de Lille

Date de Convocation 19/03/2024

Date d'Affichage 20/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

OBJET:

Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

N° 2024/26 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'ENNEVELIN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 19 h 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 20 novembre 2023 la communauté de communes Pévèle Carembault a délibéré sur le sujet de la création des zones d'accélération des énergies renouvelables et a désigné à ce titre le site AGFA. Le débat n'a cependant pas été étendu aux territoires des communes membres de l'EPCI.

Après un travail interne établi en conseil municipal, une de zonage selon les types renouvelables a été soumis à la concertation du public. Ainsi, une page dédiée à cette question a été créée sur le site internet de la commune en date du 26 février 2024, explicitant la démarche et proposant un lien vers le document préparatoire établi par le conseil municipal. Un questionnaire était inclus dans cette page, auquel 13 personnes ont répondu. Ces réponses mettent en avant une majorité de réponses tendant à une installation future d'un équipement d'énergie renouvelable. Dans 95% des cas il s'agit de panneaux photovoltaïques qui sont envisagés. 100 % des réponses indiquent une validation de la proposition des zonages établis par le conseil municipal.

La mise en place de cette concertation a été communiquée au public par les canaux de communications habituels de la commune : réseaux sociaux d'abord (page Facebook, applications MaMairieEnPoche et PanneauPocket) et information municipale mensuelle distribuée toutes boites.

Ainsi, à l'issue de cette concertation, les ZAER identifiées dans la cartographie ci-annexée peuvent être validées.

Après échanges, le Conseil Municipal:

 approuve le bilan ci-dessus fait de la concertation du public via le site internet de la commune,

- arrête les propositions zones d'accélérations telles qu'annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Pévèle Carembault, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Fait et délibéré à Ennevelin,

le 26 mars\2024,

Le Maire d'Ennevelin,

Michel DUPONT

Secrétaire de séance

Aurore PENNORS